

BON À SAVOIR

- Si vous êtes à mobilité réduite, une femme enceinte ou si vous avez besoin d'une assistance médicalisée quotidienne, renseignez-vous en mairie sur les modalités d'inscription dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Si votre mairie possède un automate d'appels comme moyen d'alerte en cas de crue, renseignez-vous en mairie sur les modalités d'inscription pour bénéficier de ce service.
- Renseignez-vous en mairie sur les exercices de simulation organisés par la commune dans le cadre du PCS.

NUMÉROS D'APPELS D'URGENCE



NUMÉROS DE MES PROCHES

.....
.....

NUMÉRO DE LA MAIRIE

NUMÉRO DE MON ASSURANCE

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Le Plan familial de mise en Sûreté (PFMS)

- Être organisé le jour d'une inondation est primordial pour votre sécurité et celle de votre famille ! Le PFMS vous permet d'adopter les bonnes consignes de sécurité en cas d'inondation.
- Créez le PFMS avec vos proches, expliquez-leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible, pour ne jamais être pris au dépourvu !
- Profitez-en pour apprendre les consignes de sauvegarde et les comportements à adopter.

Pour quels objectifs ?



Mise en sûreté des occupants



Réduction du délai de retour à la normale



Réduction des dommages



La mobilité des occupants est entravée (Hauteur > 20-30cm)

Informez-vous pour évaluer votre propre risque !

- Informez-vous auprès de votre mairie, consultez les documents suivants :
 - le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour connaître l'exposition de votre habitat en zone inondable réglementée et les mesures à prendre sur le bâti existant ;
 - le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour connaître les moyens de se tenir informé, les moyens d'alerte mis en place par la commune et les consignes de sécurité à adopter AVANT, PENDANT et APRÈS l'inondation.**NB :** Depuis Juin 2006, les vendeurs et les bailleurs ont obligation à l'occasion d'un acte de vente ou de bail : d'informer sur les risques en remplissant un État des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT) et d'informer sur les sinistres du bien ayant donné lieu à une indemnisation (ceci pour les communes couvertes par le PPRN).

Retour d'expérience :

- Renseignez un certain nombre d'informations sur votre expérience du risque d'inondation :
 - Nombre d'inondation(s) vécue(s) et année(s) :
 - Plus hautes eaux connues dans le logement :
 - Durée de l'inondation dans le logement :
 - Vitesse du courant ressentie : Délai d'alerte :
 - Signe(s) / Repère(s) annonçant l'inondation :

AVANT :

- Consultez régulièrement les prévisions météorologiques sur le site internet : <http://www.meteofrance.gp/>



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Ils sont pris en charge par le personnel enseignant dans le cadre d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS).



- Informez-vous sur les moyens d'alerte mis en place par votre commune (ex. : radio, sirènes, automates d'appel).
Moyens d'alerte :

- Restez attentif aux essais qui sont réalisés et vérifiez de bien entendre et recevoir les signaux d'alerte. Sensibilisez l'ensemble des membres de la famille.



- Assurez-vous de capter l'une des stations de Radio de la Guadeloupe (Guadeloupe 1^{ère}, RCI Guadeloupe...).
Fréquence de la station radio :



- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. Notez leur emplacement !
Emplacement de l'eau :

Emplacement du gaz :

Emplacement de l'électricité :

- Mettez en place la pompe et si nécessaire le groupe électrogène, installé en extérieur pour éviter les intoxications au Monoxyde Carbone (gaz inodore).

- Si le temps entre l'alerte et l'arrivée de l'eau vous le permet :
- déplacez votre voiture dans un endroit hors zone inondable, sur les hauteurs.

Lieu :

- Réhaussez vos biens et les produits polluants au dessus de la hauteur d'eau de référence.

- Réalisez votre Kit d'Urgence et placez-le dans un endroit hors d'eau.
Pour le réaliser, reportez-vous à la rubrique :

KIT D'URGENCE

Emplacement du Kit d'Urgence

CONSEILS SPÉCIFIQUES

- Si la hauteur d'eau est inférieure à 1 m. Installez des batardeaux aux ouvertures (portes, fenêtres, bouches d'aération).
- En cas d'absence, désignez un ami ou un voisin pour installer ces équipements. Des clapets anti-retour peuvent également être installés sur les réseaux des eaux usées.

PENDANT



- Montez à l'étage avec votre sac (Kit d'urgence) si la hauteur d'eau devient importante ou réfugiez-vous chez un voisin "sur les hauteurs" ou chez un voisin avec une maison avec un étage. Ne prenez pas la voiture.



- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne sortez pas sans y avoir été autorisé.
- À pieds ou en voiture, ne vous aventurez pas dans un environnement que vous pensez connaître, car il devient très dangereux inondé (bouches d'égouts, trou dans le jardin, chaussée invisible, objets flottants, piscine). Une voiture peut être emportée à partir de 30 cm d'eau !



- Écoutez la radio pour vous informer de la nature de l'évènement et des consignes de sécurité à suivre.

APRÈS : restez vigilant !



- Faites l'inventaire des dégâts et prenez des photos avec l'appareil jetable qui est dans votre Kit d'Urgence.



- Contactez votre assureur pour déclarer votre sinistre.
- Ne rétablissez pas l'électricité et le gaz sans y avoir été autorisé par les services municipaux et sans être sûr de l'état de vos installations. Faites appel à des professionnels qualifiés.



- Utilisez le groupe électrogène et la pompe pour éliminer les eaux résiduelles. Veillez à ne pas rejeter les gaz de combustion du groupe électrogène à l'intérieur du bâtiment pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde carbone.
- Désinfectez, nettoyez et aérez votre logement.



- Portez des gants et un masque pour vous protéger des éventuels polluants qui seraient déversés dans l'eau.
- N'utilisez pas l'eau du robinet pour des usages alimentaires sans y avoir été autorisé.
- Ne fumez pas car des produits inflammables ont pu se déverser pendant l'inondation, ce qui risque d'entraîner une explosion.
- Faites vérifier l'état des canalisations, regards et drains, et surveillez l'état des murs (humidité, salpêtre).

CONSEILS SPÉCIFIQUES

- N'oubliez pas de retirer les occultations des bouches d'aération (batardeaux) afin de faciliter le séchage et d'éviter un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- Si vous en avez installé, entretenez les clapets anti retour un fois par an.

KIT D'URGENCE

RÉALISEZ VOTRE KIT D'URGENCE !
Mettez les équipements de première nécessité dans un sac à dos que vous rangerez dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre famille !
IL SE COMPOSE DE :

- Sifflet
- Lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeables)
- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments longue conservation (fruits secs, conserves, etc.)
- Trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, etc.)
- Photocopies des papiers administratifs (papiers personnels, carte d'identité, Carte Vitale, etc.)
- Argent liquide
- Radio à piles (et piles de rechange)
- Vêtements chauds et couvertures de survie (bottes, pull, imperméable, etc.)
- Photocopies des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques
- Appareil photo
- Fiche technique d'installation des batardeaux
- Une copie du PFMS

Votre Kit d'Urgence peut être utile dans d'autres situation (ex : séisme),
SOYEZ PRÊT !



ÉQUIPEMENT À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE :

- Téléphone portable + chargeur
- Médicaments spécifiques
- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue



Cochez les éléments mis dans votre kit et pensez à vérifier régulièrement leur date de péremption.